

A3 SERVICES
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 23 Avenue Saint Augustin
06200 NICE
538 041 591 RCS NICE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 AVRIL 2025

-oo0oo-

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 24 151 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 151 €
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	4 421 €
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	28 572 €
A titre de dividendes aux associés	28 572 €
Soit 57,14 € par part	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 95 184 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 572 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense



doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

30 000 €, soit 60 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 €

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

18 952 €, soit 37,90 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 952 €

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

18 952 €, soit 37,90 € par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 18 952 €

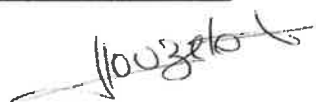
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 avril 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

Virginie HOUZELOT



Liasse 25 IS RS

Formulaire obligatoire (article 303 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>A3 SERVICES</u>				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>23 AVENUE SAINT AUGUSTIN 06200 NICE</u>					
SIRET <u>5 3 8 0 4 1 5 9 1 0 0 0 2 4</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>					
ACTIF					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014	45 978	016	45 978
	Immobilisations corporelles *	028	46 042	030	4 192
	Immobilisations financières * (1)	040	1 300	042	1 300
Total I (5)		044	93 320	048	51 470
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	55 676	070	55 676
	Autres * (3)	072	566	074	566
	Valeurs mobilières de placement	080	5 920	082	5 920
	Disponibilités	084	98 586	086	98 586
	Charges constatées d'avance *	092	212	094	212
Total II		096	160 960	098	160 960
Total général (I + II)		110	254 280	112	212 431
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	500
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	131		132	94 105
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	24 151
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I				142
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	28 672
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	8 674
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	6 055	172	50 726
	Comptes courants d'associés			173	602
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	88 674
Total général (I + II + III)				180	212 431
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A3 SERVICES** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 13/11/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	594 391	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226	4 172		
	Autres produits				230	1 420		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	599 982	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	64 623	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPB et CVAB *)		243	2 350	244	20 482	
	Rémunérations du personnel *					250	388 282	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	65 535	
	Dotations aux amortissements *					254	3 044	
		(dont amortissement du fonds de commerce)				255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	30 677	
		Total des charges d'exploitation (II)					264	572 644
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	27 339
Produits financiers (III)		280	1 123	Charges financières (IV)		294	976	
Produits exceptionnels (IV)						290	987	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
				348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 321	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	24 151
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	24 151
Régime des impositions	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	4 321	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	332	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
			JEI (44. sexies A)	989				
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Franco Rualité Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181				
ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions (art. 44 quaterdecies)	344				
Bonins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 quaterdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. quaterdecies)	993				
Crédance due au report en arrière du déficit				346		350		
Droit divers								
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> A)	643				
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> C)	647				
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> D)	648		Déduction exceptionnelle simultanée de conditale (art 39 <i>deux</i> E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deux</i> G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							352	28 804
Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							370	28 804

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD